

1832-1834

<http://www.archivesenligne65.fr/collection/1819-registre-de-deliberations-de-luz-saint-sauveur/?n=11>

5/08/1832

Dat maire de la plus grande importance de faire la demande à l'ad forestière pour faire un four ç chaux au quartier d'Arrioumau... afin de construire à chaux et à sable les parapets qui st devenus indispensables sur plusieurs pentes du chemin vicinal qui conduise de Luz à Gèdre**quartier Rioumaou et Batte à Gèdre** mm demande pour réparation au **presbytère, aux ponts de Ber, Pountou** et autres , le bois au buisson de Souparets sur la rive gauche du gave.

06/08/1832

achat d'un livre Formulaire municipal 30 fr et abonnement au Journal de Connaissance utile

10/10/1832

un entrepreneur pour livrer 30 chablis gisant à la foret de Noubasseube pour réparer le pont de l'Esdouroucats....entrepreneur Henry Perissère

23/12/1832

plaintes de Brauhauban p

06/01/1833

saisie Vergé d'Esquièze ex fermier des bains de barèges...Theil Esterre nommé pour représenter la vallée contre Brahauban

05/02/1833

élargie la rue qui commence chez Louis barrio et passe devant notre maison commune...acquisition d'un jardin à mazou pour faire une petite place. Reconstruire une partie du mur de la gge et de la basse-cour de Mazou et faire paver la rue soit 890 fr avec emprunt

06/02/1833

Pb de la foire de Gave nie fait l'objet chaque année de nouvelles difficultés à l'extr_ème frontière à 1 myriamètre du dernier poste de douanes

art 1 par cheval ou mulet acheté à la foire de gavarnie un droit de 0,50c

art 2

25 fr au receveur du produit de la vente tt de suite.... employé pour faire **planir et paver le terrain inculte qui doit servir de foire à Gavarnie** ..puis pour entretien du chemin du port direct depuis le pont Baratgi jusqu'à la crête ou pierre de St Martin p2

06/02/1833

Il est nécessaire de prévenir par un règlement la rixe et le désordre qui st sur le point d'éclater chaque année à gavarnie au sujet du passage de mules l'hiver par le port. Lorsque le temps est approprié un ou plusieurs marchands de mules se réunissent pour faire ouvrir le port ce qui n'a lieu qu'à grand frais aussitôt que les mules ont passé les autres marchands viennent successivement pour passer sur la route qu'ils trouvent frayée ... et se croient dispenser de contribuer à l'ouverture de cette route d'où des disputes

art 1 si qql veut faire ouvrir le port y sera tenu en contribuant financièrement ds les 24 h

art 2 ainsi régularisé pourra forcer au paiement tt perso passant avec des bestiaux gros ou menus ...

art 3 tt conducteur de bestiaux sera tenu de payer son contingent avant de sortir de gavarnie ou de fournir caution

art 4 Le nombre de bestiaux étant toujours inconnu , le tarif pour frais d'ouverture doit toujours etere établi sur le nombre qui passe l epremier jour ...;

art 5 alloué au préposé charge du recouvrement un décime par francs

art 6

mules et chevaux 1 entier

vacher et bouef 2/3

anes $\frac{1}{2}$

porc $\frac{1}{4}$

brebis et moutons 1/10

26/03/1833

nomination des officiers à la révision des matrices

02/1833

retranché un somme à Jarrou instituteur (négligence) de Gèdre pour la donner à Jean Périssère Plan qui s'occupe bien des enfants (qui a aussi beaucoup plus d'élèves) + 70 fr

10/02/1833

Demandes des hab de Gèdre et Gavarnie pour être séparé de Luz

1 demande déjà formée l'an 9 en 1806 et 1820 mais officiers de leur section officiers communaux

2 une triple demande demandée pour des intérêts particuliers par des gens amenant le désordre
soit refus

10/02/1833

La forêt de **Labat Débat** n'est qu'un buisson et restera un buisson tandis qu'elle peut être convertie en haute futaie si chênes et tilleuls étaient débarrassés de buis et noisetiers ou arbres nains qui nuisent au développement
Mise en défaut des gardes forestiers que la tige des plus beaux peuvent servir pour des chevrons st coupées au milieu des buissons qui cachent les délinquants et le délit

Faire des coupes réglées pour ces élagages qui seraient commencées en lisières par la base de la montagne avec trois avantages 1 avoir un bois de haute futaie 2 ménager le bois de chauffage pour une autre forêt pdt 15 ou 20 ans 3 avoir une augmentation de revenus .

Les arbres de la forêt seront nettoyéscroissance considérable pour résister à la chute de pierres ...des ressources pour les indigents et les malheureux incendiés pour construite et rebâtir

10/03/1833

niveler et paver la route de Millet à l'entrée de Luz, est une vue très désagréable dans sa partie basse parce que les eaux stagnantes en font un cloaque la majeure partie de l'année que la partie supérieure est impraticable pdt l'hiver à cause de la pente rapide p4

et qu'il est impossible de passer qd il y a de la glace..; considérant que les hab de la dite rue ont offert un secours pour transporter les des remblais , baisser la pente, fournir les pavés nécessaires...80 fr aux frais de la commune, accord

22/03/1833

pétition par dt le mur de la basse-cour de sa maison s'est écroulé , demande 60 fr contre élargissement de la route.... Jean Baylou entrepreneur de TP

29/03/1833

accord

01/03/1833

Les hab de Gèdre propios du hameau du Saugué désirent faire une vete au dus-dit quartier depuis le 10 juin au premier juillet de chaque année afin d'écarter les bestiaux des propriétés jusqu'au temps qu'on commence à couper la première herbe cad le foin supplient le conseil muni d'en faire une délib

1, Les limites seront de broueilh en Houecgabarde partant de l'endroit dit la Hount det hour droit aux Carrotets de là au turounet det cap dets arraillés de là au Droumidé de Lasligadas et troc de Pène Blanca coupant droit au gave d'Aspé

2- broueilh de Lubac . Ce B partant de la hount de labispau droit à la guère ou canal qui sert d'arrosement des prairies de Lubac de Saugué et qui se perd au germ de Jarré de Gavarnie situé au dit saugué entendant que l'espace qui se trouve entre les dites confrontations et Pène D'Adagas , bois de Bazerque et bas du pré de Millet en pountou reste prohibé pdt le dit temps

3 que le parcours du broueilh dabat sera prohibé au premier mars jusqu'au 1^o novembre de chaque année avec la faculté de laisser entrer seulement ds la nuit à partir du 4 , 7bre le bétail pour la fumaison du dit brouielh

31/03/1833

avis comme les signataires représentant les $\frac{3}{4}$ des propriétaires d'avis de faire un règlement

Cdt que la jouissance de Saugué, Aspé et Larrouye ne st point restreinte par la vete projetée. Réserve expresse que les bestiaux de ttes les communes usagères et co-pro circulent et pacagent comme par le passé jusqu'aux murs de clôture des prés de Saugué et Houecgabarde que la vete soit entendue que pour les terrains incultes qui se trouvent enclavés ds les propriétés ou qui st hors des dites montagnes

31/03/1833

coupe de chauffage reportée pour neige p5 aura lieu au Barada au-dessus de la scie Fédacou et de la fontaine Lorri quartier appelé Mathe et Lys pour Bernard Vergé propri à esquièze

8/04/1833

réclamation de la mairie pour la suppression d'un cantonnier sur les trois

greffes de la ville rédigées par Sales demande de 60 fr sur le budget thermal pour salaire au secrétaire greffier de la mairie

09/05/1833 cloche de Gèdre pour 500 fr la refondre et faire une plus petite, sert pour le culte , pour le service public et l'horloge.... accord

02/06/1833

installation maire Pierre Vergé sarrat et Jacques couffite notaire comme adjoint = serment p 7

16/06/1833

fontaine de la commune travaux

L'aqueduc de la fontaine entre Luz et Villenave est continuellement obstrué par les racines des arbres ... malgré les travaux , établir des goulottes en marbre bien mastiquées et recouvertes d'une calotte en maçonnerie est indispensable . L'espace occupé par les arbres ds la traversée de l'aqueduc étant de 244 m , devis pour 1500 aux budgets 1832 et 1833 , travaux fontaine 1100 déplacées aux budgets 1834et 1835

08/07/1833

idem plus plan de l'architecte du département pour conduite l'eau de la source ds l'intérieur de la commune avec le **plan de la gargouille**

05/10/1833

coupe de boi ds **quartier de Boyes ds foret de Labat debat** ... nomme Jacques sarrat pour fire exécuter la coupe

26/10/1833

procès Brahauban et la vallée : porte et cabinet adjugé à ce sieur

... appel à ce jugement p8

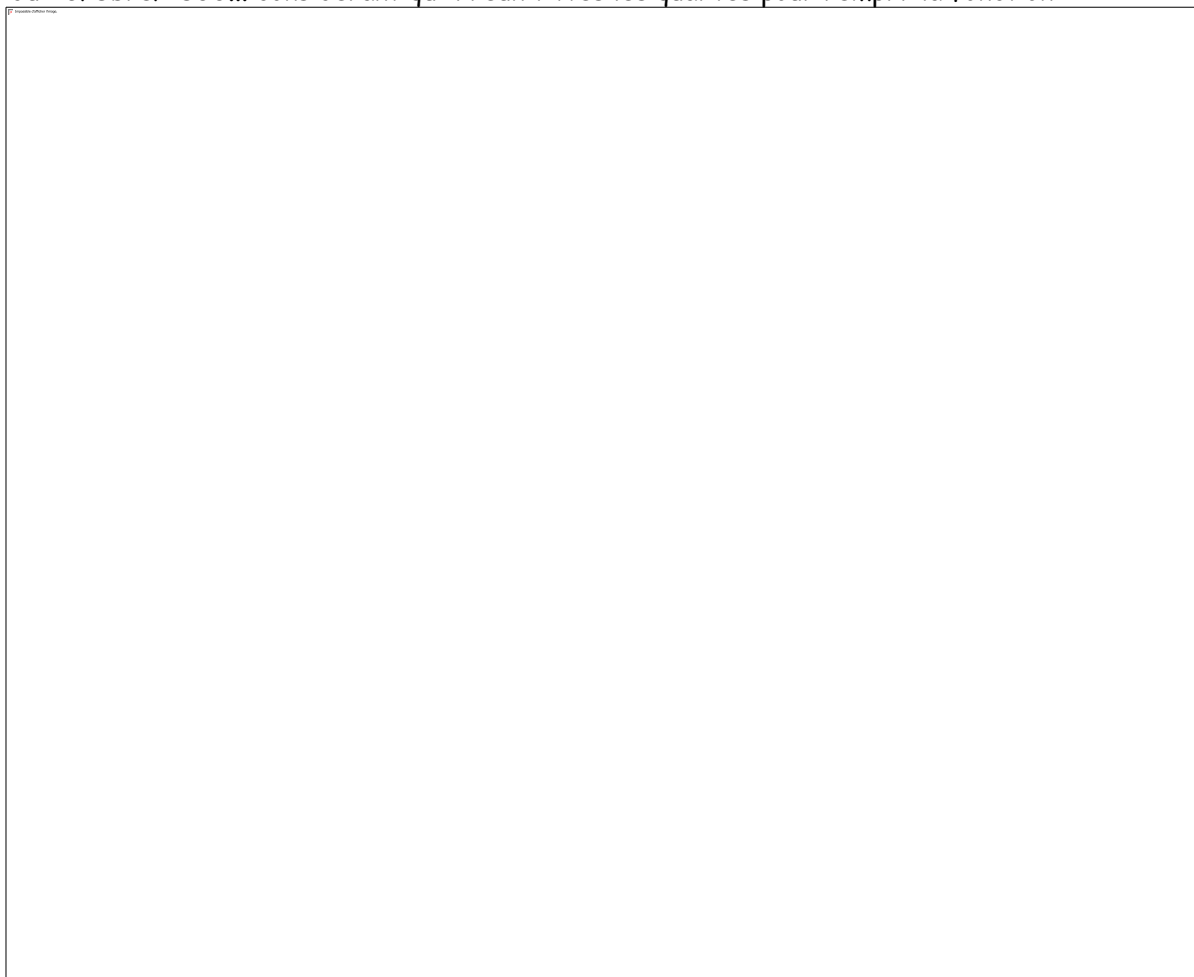
18/11/1833

plusieurs délibs : la translation du cimetièrre et la traversée de la grande route

24/9bre

garde champêtre démissionnaire nomme Thomas Culouscou

à la date du 26/8bre/1833... considérant qu'il réunit ttes les qualités pour remplir la fonction



24/9bre/1833

conserver ou pas la traversée de Luz à SS ds l'intérieur de la ville et quelle somme allouée pour l'élargissement de cette mm traversée... conseil muni n'était pas d'accord avec cette idée de l'ad des ponts et chaussées rapprot aux préjudices causés aux proprios pour la plupart peu fortunés et ne pouvant plus exercer leur petite industrie d'accord mais la commune doit faire reculer à ses frais le point le plus saillant de qql des maisons et égaliser et paver le sol de la rue ... reculement **des jardins Bandomme, de la grange Mounet Daumet et des maisons cabessannis, laure, Millet , haurine, Vergé et Fournou** dt l'avancement sur la rue la rendrait impraticable

ponts et chaussées se chargeraient du reste de la dépense p 8... ds l'année la commune a acquis le jardin Mazou et la convertit en place publique ... on demande de nouveaux sacrifices

8/8bre /1833

facture de 2 cloches par Dupont de tarbes pour la section de Gèdre pour achat, transport et placement des cloches 163 fr... somme pour l'église servira à payer les 2 cloches

8/8bre /1833

Translation du cimetière hors la ville et à distance voulu par la foi dans un champ app à **Laurens Ramon situé au quartier d'Arrou** p10... comment faire un emprunt...une souscription

réunion de l'instruction primaire et augmentation traitement de Auguste Sales directeur de l'école

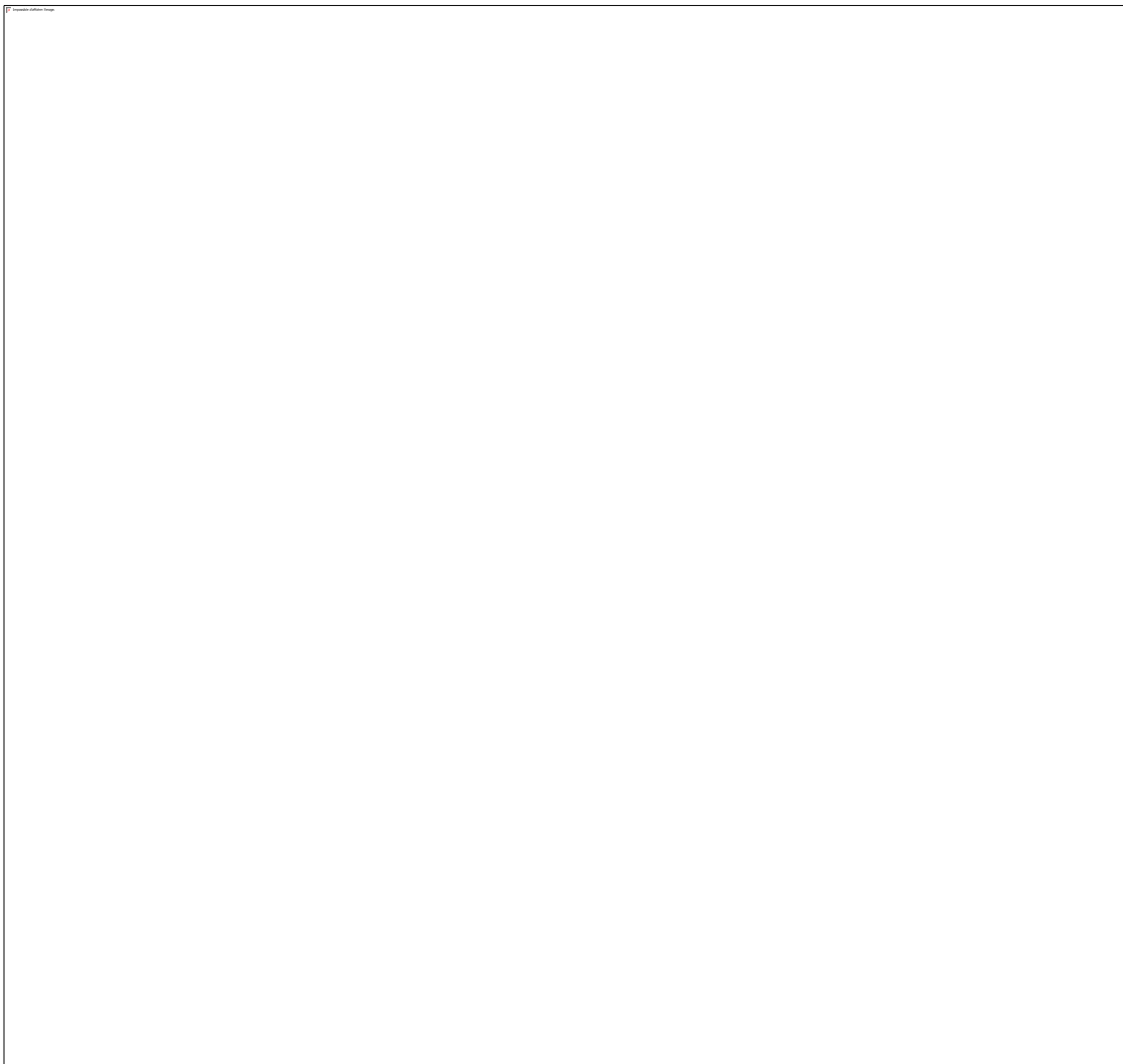
01/01/1834

Suffrages pour Lacrampe, Dat et Couget p11

15/01/1834

remplacement instit proposition de Louise Druène

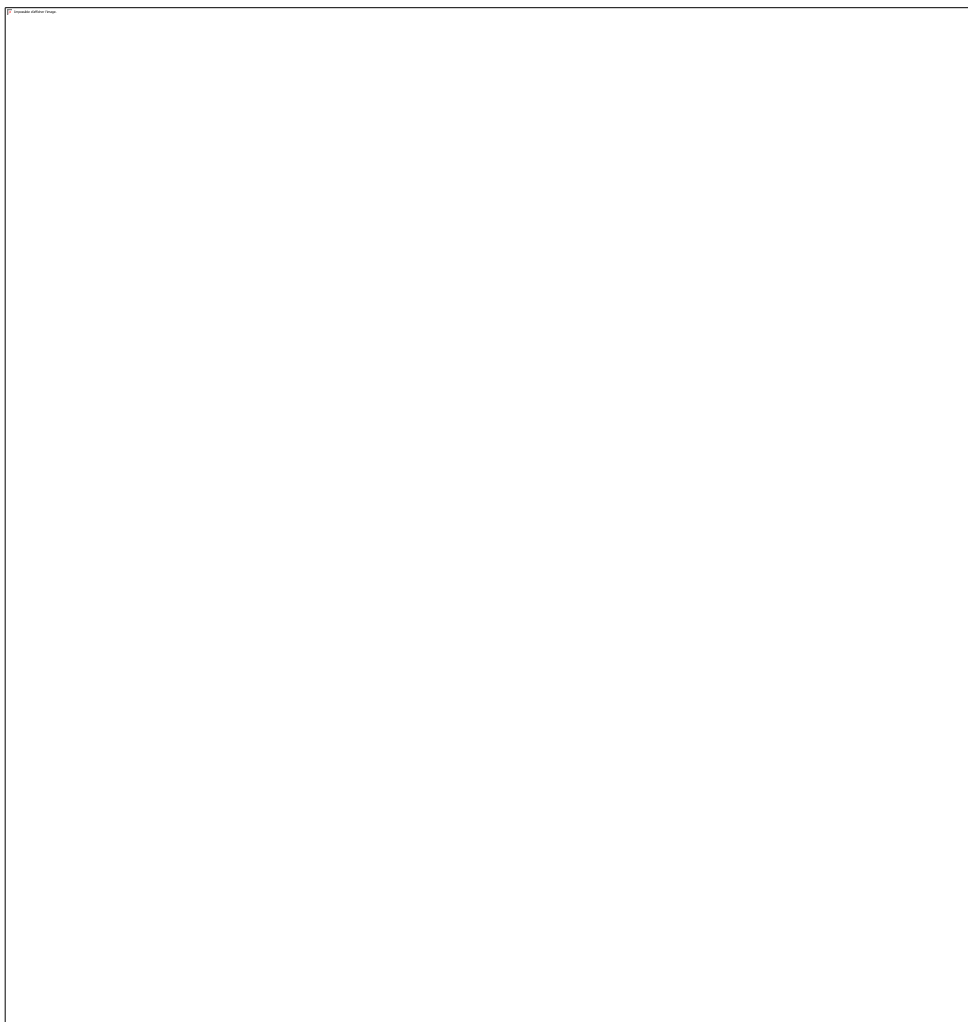
22/01/1834



liste des enfants indigents exempts de frais de scolarité

01/1834

malentendu que de **donner à perpétuité** la chapelle au-dessus des bains de Barèges en échange de deux pavillons l'ad du canton l'a offerte momentanément pour servir de magasin pour l'hôpital militaire que l'ad voulait faire bâtir ...; appelée à délibérer le 01/04/1827 pour faite la concession de 2 heures par jour en faveur des militaires... au nom du ministre de la guerre offrit la démolition de deux pavillons ... La vallée rappelle que **par lettre patente du 20/02/1319 le roi fit concession des terres, eaux et forets... confirmés par lettres patentes du 6bre1410, 8bre1621, 7bre1634, que vers l'an 1578** , la vallée fit bâtir les bains de Barèges ainsi que **la digue** qui devait le garantir contre le torrent du Bastan . En 1580, elle fit bâtir la maison commune qui fait auj partie de l'hôpital militaire et qui comme le pavillon avait été cédé provisoirement pour le service militaire . Au commencement du siècle dernier la vallée fit ouvrir la grande route de Pierrefitte à Barèges, ouvrage extraordinaire qui compta **20 ans de travaux et la vie à 20 personnes en 1783 et 1784**, la vallée fit construite tjs à ses frais les piscines et bains militaires .
Mais puisque le passé n'est pour rien ds cette affaire et qu'on ne tient nul compte de divers sacrifices



que la vallée a fait en faveur de l'hôpital militaire de bareges , sacrifices trop long à détailler , les communes copropriétaires des bains se bornent pour le moment à prendre les choses telles qu'elles se trouvaient en 1827 , époque de la concession. Elles ont consenti à donner 2 heures par bain par 24 h pour le militaires, cette cession peut être évalué à 4000 fr par an , mais elle est ss condition que l'ad de la guerre leur ferait remise d'une rente temporaire de 1090fr par an que le canton de Luz payait à l'ad de la guerre pour indemnité d'une vieille salle et la démolition des deux pavillons et ces deux articles ne pouvaient être évalués en dessous de 250 fr de rente. Ainsi les communes faisaient un sacrifice qu'elles ignoraient point, aussi elles exprimaient ds l'acte de concession qu'elles se trouvaient heureuses de le faire en faveur des braves défenseurs de la patrie et elles st tjs animées des mm sentiments. Mais cpdt el pavillons existent encore et il est du plus grand interet qu'ils soient démolis 1 ds l'intérêt de **l'hôpital militaire pour lui donner du soleil et de l'air** 2 ds l'interet de l'établissement des bains **pour le démarquer** et ds l'interet de Barèges **pour faire disparaître un bâtiment qui se trouve au milieu du bourg comme un point fâcheux**. L'ad des communes copropriétaires des bains de Barèges qui habite sur les lieux est plus à portée par personne de sentir l'importance de la démolition des pavillons et elle insiste sur ce point. Le

conseil municipal de Luz ets vivement persuadé que la démolition des pavillons sera un grand bienfait pour Barèges et il est d'avis à l'unanimité qu le canton vote l'allocation d'une somme de 10000 fr à prendre sur les revenus thermaux pour être mis à disposition de l'ad de la guerre après qu'elle aura requis une maison à sa convenance pour remplacer le pavillons et qu'elle aura démoli

29/01/1834

clocher de Gèdre , préfet refus le paiement parce que pas la façon de faire, l'adjoint de Gèdre s'en excuse, son inexpérience

09/02/1834

monument au cimetièrre pour Julie cat Delet ep Larreillet décédée 30/08/1832 sur 2 m de long p13

16/02/1834

la chapelle au-dessus des bains de Barèges.... n'a jamais été celle de l'ad , de m m la propriété des deux pavillons , parce que ce batiment est fondé **au-dessus des bains dit de Gonci exploités depuis 25 ans** . Ont requis la prescription ... appel à délibérer le 01/04/1827 pour la concession des 2 heures par jour ou le baron Clarac offrit la démolition des deux pavillonslettres patentes ...

ote l'allocation d'une somme de 10000 fr à prendre sur les revenus thermaux pour être consacré à l'acquisition de l'hoteel Vergé demandé par l'ad en remplacement des deux pavillons ...

Mettre fin aux débats

Non jouissance du revenu pdt plus de 20 ans = 200000 fr de revenu... le misnistrre du commerce a donné 20000 au canton de luz pour subvenir à la construction des bains de SS

02/03/1834

Certificat de la réception d'ouvrages de l'établissement de SS délivré par Artigala architecte de département la somme de 62057 fr différent ds dépenses

02/03/17834

hameau de Gavarnie éloigne de deux heures de marche de la résidence du garde Guillembet aussi **Bellou Thomas** offre de remplir cet office p15

07/3/1834

nomination consul pour représenter dvt conseil préfecture Vergé maire esquièze

15/3/1834

délimitations de **biens d'Andiole de Scie et Pujo-Baa**....biens usurpés au vic du plan ...les hab des communes se plaignent des empiètements sur les terrains communs par la maison Andiole autour de la propriété qu'elle avait convertie en bois de haute futaie et tilleul ..; ce dernier ne voulant pas de procès... nu bosquet de tilleul à haute futaie appelé la Coume était au terrain communal champ appelé **la Coume au noie** du midi et à l'ouest à pré Andiole au midi le terrain comm confronté au pré appelé **Espugue de Quinat** lone gel pré en ... qu à l a pointe du rocher inf su rocher appelé Bassot jusqu'au pré du mm nom au couchant le terrain confronté au **pré appelé Bassot** et va en ligne droite du midi au nord par le canal d'irrigation jusqu'à une croix que nous avons faite au milieu du rocher au dessous de la chute du dit canal de jusqu'au sentier appelé **Pé-det Labas** , où on a fiat une 2°0 croix ds le rocher à 7 m au dessus- du sentier pointe **d'un champ appellé Camp long** de Guillemcouy à fds Prissé, Nogué et Lartigue

Nous avons interpellé le sieur Henri Pujo-Baa et lui avons demandé aussi pourquoi il s'était permis de s'approprier une partie du bosquet situé au dessus de la maison au quartier dit Baa.... point de procès...limites bosquet communal ... à **champ appelé Soulagnère** aaprt à Pujo ...une grosse pierre au sommet du champ de là en horizontal jusqu'à **l'arraillé de Marrahaillade**

Procès verbal dresse p15

23/03/1834

coupe de bois de chauffage Barrada, quartiers Mathe et Lys

13/04/1834

fontaine de Luz

pv pour l'adjudication de la gargouille à établir afin de conduite l'eau de la fontaine ds l'enceinte de la commune 1100 fr, cout réel 1700 fr sur fonds commune

26/04/1834

ds derniers troubles de Paris et Lyon la somme destinée aux réjouissances ... pas de fete du roi , masi faire une distribution de pain aux pauvres ... en faveur des blessés vote 150 fr

réclamation contre l'évaluation des maisons (1° classe 100 fr, celles des communs 10 à 12 fr)...; disproportion injuste (cabaret, maison pour loger les étrangers...)

p 17 augmentation tt à fait injuste

01/05/1834

permis extraire 40 vieux sapins de la forêt de Noubaseube par l'entreprise de Jacques sarrat

29/06/1834

dépenses imprévues faite pour conduire les eaux de **la source de la Poumère** jusqu'à la fontaine de la commune par Henri cabarrou adju de la gargouille de la fontaine depuis Villenave jusqu'à la source comprend la reconstruction de 300 m de canal qui avait été comblé ou détruit par des inondations, des éboulements ...faits par des hab volontaires... la chaux et qql journées d'ouvriers restent soit 900 fr , deuxième aertie pour des tuyaux et autres ferrures 46 fr + 10 fr pour le trop plein qui se trouve au dessus du robinet de la fontaine p 17

06/07/1834

petit monument à la famille Laraillet de la commune d'Ichoux (landes) à la mémoire de leur mère décédée à Luz en 1832 300 fr + transfert ds nouveau cimetièrre

22/08bre/1834

instits de G7dreJean Périssère souhaite toucher indemnité logement comme les 2 autres instis de Gèdre... alloué à lui seul

26/08bre/1834

acquisition terrain enclavé ds forêt de Barèges au propio **Soubielle Simon** 220 fr

pour SS au moyen du jeu de la mine faire sauter ou extirper le rocher qui occupent les emplacements ... mais pourrait dévier la source thermale ... prévenir ce danger

arr 1 défense d'opérer ou d'escarper aucun escarpement ss au autorisation spéciale

art 2 affichage

art 3 envoi arrêté p 19

18/9bre/1834

31/10/1834

PV tirage au sort des noms des mbres sortant du CM au renouvellement 1834

11/12/1834

élections **6 conseillers municipaux**

18/9bre/1834

considérant la défense expresse d'exécuter aucun ouvrage imprudent ds le rocher qui environne la source thermale de SS....il convient de calmer les craintes des propios des maisons de SS arr 1 p20 il est défendu p 21

Lacrampe Bernard 32 suufrages

Cazavielle Henri 25

Soulé sarrat 14

Cazet Abntoine 9

Jacques Druene de Luz proteste contre la nomination di sieur Destrade Tarrieu Bernard en raison de 7 vois qui ne portent pas ce nom

p 22 fin du vote de 1834